

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LUXEY (40) et en visioconférence

Séance du 29 mars 2023
Délibération n°2023-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie , M. COUTIERE Dominique , Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. GILLE Hervé, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. LANUSSE, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Anaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	74
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE DE MARQUEZE

Tarifs Four à pain - Saison 2023

régie 818917

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LUXEY (40) et en visioconférence

Séance du 29 mars 2023
Délibération n°2023-33

		PRIX 2023
TOUCHE PRODUIT	FAMILLE	PU TTC
SEIGLE D'ANTAN	PAIN	8.00 €
PAIN PAYSAN	PAIN	3.50 €
CAMPAGNE	PAIN	3.50 €
GROS PAIN 4 KG	PAIN	10.00 €
METEIL	PAIN	6.00 €
PAIN GARNIS	PAIN	2.50 €
PAIN AU JAMBON	PAIN	3.00 €
AU FIL DU TEMPS	PAIN	4.00 €
BEBE PASTIS	PATISSERIE	2.00 €
PASTIS	PATISSERIE	10.50 €
AGENTS DU PARC, DONATEURS, ABONNES PAYANTS et ASSOCIATIONS		20 %
RESTOPASTIS	PAIN	8.40 €
RESTOBEBE	PAIN	1.60 €
RESTOCAMPAGNE	PAIN	2.80 €
RESTOJAMBON	PAIN	2.40 €

PANIER PIQUE NIQUE N° 1	RESTAURATION	7.00 €
PANIER PIQUE NIQUE N° 2	RESTAURATION	8.00 €
PANIER PIQUE NIQUE N° 3	RESTAURATION	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

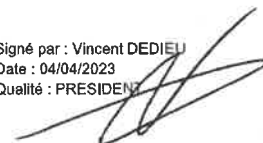
- **DE VALIDER** ces tarifs
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 5 avril 2023